

Annexe 6



Direction territoriale
de Nice

Bureau de l'Asile

Tél. : 04 92 29 49 00
Fax : 04 92 29 49 01

208, route de grenoble
06200 NICE OUEST nice

www.ofii.fr

ZIABLITCEV SERGEI

85 BOULEVARD VIRGILE BAREL
06000 NICE

NOTIFICATION DE RETRAIT DES CONDITIONS MATERIELLES D'ACCUEIL
(Articles L. 732-2, L. 744-8, D. 744-36, D. 744-38 et D. 744-39 du CESEDA)

Monsieur,

Votre demande d'asile a été enregistrée le 11.04. 2018

Vous avez accepté les conditions matérielles d'accueil (L. 744-1 CESEDA) proposées par l'Office Français de l'Immigration et de l'intégration (OFII) pour votre famille et vous-même le 11/04/2018.

Description de la famille du demandeur :

AGDREF	Civilité	Prénom	Nom	Date de naissance
0603180870	M	SERGEI	ZIABLITCEV	17/08/1985

Il ressort de l'examen de votre situation que :

- Vous avez eu un comportement violent ou avez commis des manquements graves au règlement de votre lieu d'hébergement.

Or selon les dispositions des articles L. 744-8 et D. 744-36 du CESEDA, cela peut entraîner le retrait du bénéfice des conditions matérielles d'accueil, comprenant l'allocation pour demandeurs d'asile et une place en centre d'hébergement le cas échéant.

Aussi, en application des dispositions prévues aux articles L 744-8 et D 744-38 du CESEDA, l'OFII vous a notifié par courrier du 18/04/2019 son intention de suspendre votre bénéfice des conditions matérielles d'accueil et vous a indiqué le délai de 15 jours dont vous disposiez pour lui faire parvenir vos observations.

En conséquence, et conformément aux articles ci-dessus évoqués, l'OFII vous retire le bénéfice des conditions matérielles d'accueil à compter de ce jour.

Votre sortie du lieu d'hébergement est arrêtée en lien avec le responsable du centre au 18.04.2019

En application de l'article L 744-8 du CESEDA, vous pouvez demander à l'OFII le rétablissement de votre bénéfice des conditions matérielles d'accueil.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Directeur Général de l'OFII dans les deux mois suivant la réception de sa notification. Il vous est également possible de former un recours contre cette décision devant le tribunal administratif dans le délai précédemment évoqué ou dans les deux mois suivant la réponse de l'OFII au recours administratif que vous auriez préalablement formé.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Remis en mains propres ce jour,
Le demandeur d'asile

Fait à Nice, le 18/04/2019,

Le directeur territorial
Eric ROSE



Annexe 3

M. ZIABLITSEV Sergei
Un demandeur d'asile
Adresse : FORUM DES REFUGIES
111 BD. DE LA MADELEINE CS 91036, 06004 NICE CEDEX1, Domiciliation No5257
Tel. +33 6 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR

Police municipale de Nice

À NICE, le 03/02/2021

Objet: Allégation d'abus commis par trois policiers municipaux 02/02/2021.

02/02/21 à 18h45 dans la rue près de la maison 27 rue Assalit 06300 Nice moi et un inconnu pour moi, une fille qui marchait à côté de moi, a été arrêté par trois policiers municipaux: deux hommes et une femme. Parce que nous n'avions pas de masques. La fille a été immédiatement libérée.

Et j'ai dit: je suis demandeur d'asile, m. Ziablitsev Sergei sans moyens de subsistance et sans logement. Par conséquent, je n'ai pas de masque. La police ne m'a pas non plus offert de masque.

Le masque que l'association m'a donné plus tôt est devenu inutilisable. Et c'est dangereux pour la santé en soi.

J'ai donc demandé d'accepter le constat du crime du directeur de l'OFII: il m'a illégalement privé de mon logement, de mes avantages, de ma garde, sans décision de justice. Et cela expose tous les dangers liés à la vie dans la rue.

J'ai été torturé et intimidé pendant plus de 21 mois.

J'ai demandé à la police de m'offrir un masque, mais ils ne l'ont pas fait.

Après cela, la police a exigé de montrer que dans mes poches, je crois déraisonnablement en raison de la discrimination de mon manque de logement. J'ai refusé. Ils ont demandé "pourquoi?" J'ai répondu: je n'enfreins pas la loi, je vous demande d'enregistrer une déclaration d'infraction.

Contrairement à ma volonté, avec mon désaccord clairement exprimé, un des policiers s'est approché de moi par derrière, m'a demandé d'écartier les bras, j'ai refusé de le faire, exprimant un désaccord évident. Puis il s'est mis à me fouiller, réalisant qu'il violait la loi et mon droit à l'immunité.

Deux autres policiers ont pris part à la fouille illégale: ils ont exigé de montrer le contenu des poches, écarté les bras et m'ont allumé des torches pendant que le troisième policier me fouillait.

J'ai dit trois fois que je m'y opposais et que, à mon avis, leurs actions étaient illégales. Montrez-moi le protocole de ce dont vous me soupçonnez, pourquoi vous effectuez une recherche contre ma volonté et sans indiquer les raisons de la recherche. Les policiers ont continué leurs recherches, ignorant mes arguments. Un employé a ressenti, tandis qu'un homme et une femme ont allumé leurs torches sur moi. Je n'ai pas résisté, mais j'ai exprimé des arguments sur le fait qu'ils dépassaient leurs pouvoirs officiels.

Après m'avoir fouillé, pour des raisons inconnues de moi, naturellement, ils n'ont rien trouvé. Un tel comportement est une discrimination et une satiété des pouvoirs officiels.

Comme je passe beaucoup de temps dans la rue, étant sans abri, je suis souvent arrêté par la police et souvent fouillé sans raison. C'est juste une pratique criminelle.

Je vous demande d'établir les agents en fonction des données que j'ai indiquées, de les traduire en justice et d'arrêter la pratique criminelle de la police.

Je voudrais vous demander de déposer une plainte pénale contre le directeur de l'OFII, par la faute duquel j'ai été soumis à des traitements barbares et à des discriminations pendant plus de 21 mois.

Je fournirai la preuve de l'intimidation au procureur dans le cadre de la procédure d'ouverture d'une affaire pénale.

Veillez me contacter par e-mail pour l'efficacité du flux de documents.
Cordialement.

Objet: аявление о злоупотреблениях тремя сотрудниками муниципальной полиции 02/02/2021.

02/02/21 в 18h45 на улице вблизи дома 27 rue Assalit 06300 Nice меня и незнакомцу мне девушку, которая шла рядом со мной, остановили три сотрудника муниципальной полиции: два мужчины и одна женщина. Потому что у нас не было масок.

Девушку тут же отпустили.

А я заявил: я проситель убежища, m. Ziablitsev Sergei без средств к существованию и жилья. Поэтому у меня нет маски. Полицейские мне тоже не предложили маску.

Маска, которую мне выдавала ассоциация ранее, пришла в негодность. И она опасна для здоровья сама по себе.

Поэтому я попросил принять сообщение о преступлении директора OFII: он незаконно лишил меня жилья, пособия, права опеки, без решения суда. И подвергает разным опасностям, которые следуют от проживания на улице.

Я испытываю пытки и издевательства более 21 месяца.

Просил полицию предложить мне маску, но они не сделали этого.

После этого полицейские Потребовали показать что у меня в карманах бесосновательно полагаю по дискриминационному признаку отсутствия у меня жилья.

Я отказался. Они спросили: «почему?» Я ответил: я не нарушаю законов, прошу вас зарегистрировать заявление о преступлении .

Вопреки моей воли при явно выраженном моем несогласии, один из полицейских приблизился ко мне сзади, потребовал расставить руки, я отказался это делать , выражая явное несогласие. Тогда он он приступил к моему обыску, осознавая, что он нарушает закон и мое право на неприкосновенность.

Двое других полицейских соучаствовали а незаконном обыске : требовали показать содержимое карманов, расставить руки, светили на меня фонарями пока третий сотрудник обыскивал меня.

Я трижды озвучил что я против и по моему мнению их действия незаконны. Покажите мне протокол в чем вы меня подозреваете, почему обыскиваете против моей воли и не указав причин обыска. Полиция продолжила обыск, игнорируя мои доводы. Один сотрудник ощупывал, а мужчина и женщина светили на меня фонарями. Я не сопротивлялся , но высказывал доводы о превышении ими своих должностных полномочий.

После того, как они меня обыскали, по неизвестным мне причинам , естественно, они ничего не нашли. Такое их поведение является дискриминацией и пресыщением должностных полномочий.

Поскольку я много времени провожу на улице, будучи бездомным, меня часто останавливает полиция и также часто безосновательно обыскивает. Это просто криминальная практика.

Прошу установить сотрудников по указанным мной данным, привлечь их к ответственности и прекратить преступную практику полицейских.

Прошу зарегистрировать заявление о преступлениях директора OFII, по вине которого я подвергаюсь варварскому обращению и дискриминации в течение более 21 месяца.

Доказательства издевательств надо мной предоставляю к рамках процедуры возбуждения уголовного дела прокурору.

Прошу контактировать со мной по емэйл для эффективности документооборота.

—

Ce message est une réponse automatique, vous ne pouvez pas y répondre.
En cas d'urgence, et notamment de vol de véhicule, appelez également par téléphone le 17 ou le 112.

Si vous êtes mineur, il vous est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.

Votre demande a été enregistrée sous le numéro : Dac6b3cc67

Ce numéro doit obligatoirement être présenté à l'unité de gendarmerie ou au service de police pour permettre le traitement de votre plainte.

Vous avez choisi de finaliser et signer votre déclaration à l'unité suivante :

- Commissariat de police de Nice
- 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE
- téléphone : 04 92 17 22 22

Date et heure souhaitée : 03/02/21, 22.00

Un message a été envoyé à l'unité qui vous proposera un rendez-vous dans les meilleurs délais.

PIECES A PRESENTER LORS DE LA SIGNATURE DE LA PLAINTE :

Pour justifier de votre identité, munissez vous de l'un des documents suivants :

vosre carte d'identité,
vosre passeport,
vosre livret de famille,
un extrait ou une copie intégrale d'acte de naissance,
vosre titre de séjour
ou le récépissé de la demande de renouvellement de ce titre.

KBIS, statut et pouvoir pour les personnes morales

Pour justifier du préjudice subi, munissez-vous, dans la mesure du possible :

- en cas d'atteintes corporelles et/ou morales :
des certificats médicaux en vosre possession ;
- en cas de dommages matériels :
de tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...) ;
de tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment) ;
- en cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :
du certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule ;
du véhicule lui-même, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.

Si vous avez en vosre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc.) attestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb, disque dur...).

Merci de ne pas répondre à ce message. Pour tout renseignement, veuillez contacter directement l'unité de gendarmerie ou le service de police.



Pré-plainte en ligne

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



POLICE NATIONALE



Votre déclaration est terminée et est enregistrée sous le numéro **Dc1a1ae992**

Vous avez choisi de finaliser votre plainte auprès du service de police ou de gendarmerie suivant :

- Commissariat de police de Nice, 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE, tél. 04 92 17 22 22
- à la date souhaitée suivante : 20/01/2021, 15.00

Ce service prendra contact avec vous par courriel ou par téléphone pour convenir d'un rendez-vous.

Si vous êtes mineur, il est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.

Pièces à présenter lors de la signature de la plainte :

Pour justifier de votre identité, l'un de ces documents suivants :

- **carte d'identité, passeport, livret de famille**, extrait ou copie intégrale d'acte de naissance, titre de séjour, récépissé de la demande de renouvellement de ce titre

Pour les personnes morales :

- KBIS, délégation de statuts et pouvoirs

Pour justifier du préjudice subi :

- En cas d'atteintes corporelles et/ou morales :

- certificats médicaux en votre possession

- En cas de dommages matériels :

- tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...)
- tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment)

- En cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :

- certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule
- le véhicule, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.
- Si vous avez en votre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc.) attestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb, disque dur...).

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur cette démarche.



Conditions d'utilisation Informations légales

[Retour en haut de page](#)



11:26 ↗



Ne pas répondre

11:22

Кому: Я >

Récapitulatif pré-plainte

Ce message est une réponse automatique, vous ne pouvez pas y répondre.

En cas d'urgence, et notamment de vol de véhicule, appelez également par téléphone le 17 ou le 112.

Si vous êtes mineur, il vous est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.

Votre demande a été enregistrée sous le numéro : Dc1a1ae992

Ce numéro doit obligatoirement être présenté à l'unité de gendarmerie ou au service de police pour permettre le traitement de votre plainte.



11:02 ↗



AA

interieur.gouv.fr



INTERIEUR.GOUV.F



Recherche

Mes démarches | Ma sécurité | Le ministère re

Accueil | Actualités | Le ministre | La ministre déléguée | Le ministère | Elections | Publications

Vous êtes ici : Accueil » AR des Formulaires Ministre et Secrétaire d'Etat » Accusé de reception formulaire de contact

Imprimer | Gestion

Coronavirus (Covid-19) Retrouvez toutes les informations

Accusé de reception formulaire de contact

23 avril 2020



Aucune demande relative au **COVID-19** ne pourra être traitée via ce formulaire WEB.

Pour toute question relative à ce sujet, merci de contacter le numéro vert ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : **0 800 130 000**

[Retournez au site](#)

PLAN DU SITE

Actualités

- > L'actu du Ministère
- > Communiqués
- > Dossiers
- > Infos pratiques
- > Le ministère de l'Intérieur se prépare au Brexit
- > Police de sécurité du quotidien
- > Information de la population en cas de danger

Le ministre

- > Gérard DARMANIN
- > Interventions du ministre
- > Agenda du ministre
- > Cabinet du ministre
- > Actualités
- > Communiqués du ministre
- > Dossiers de presse

La ministre déléguée

- > Mariène SCHIAPPA
- > Agenda de la ministre déléguée
- > Interventions de la ministre déléguée
- > Cabinet de la ministre déléguée
- > Actualités
- > Communiqués

Le ministère

- > Organisation
- > Histoire
- > Patrimoine
- > Déontologie
- > Collectivités territoriales
- > Gendarmerie nationale
- > Immigration
- > Police nationale
- > DGSJ
- > Préfectures
- > Sécurité civile
- > Secrétariat général
- > Sécurité routière

Elections

- > Résultats de la 2e consultation sur l'accession à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie
- > Elections sénatoriales 2020
- > Le médiateur du crédit aux candidats et aux partis politiques
- > Réforme de la gestion des listes électorales
- > Actualités des élections
- > Les élections en France
- > Être candidat
- > Comment voter ?
- > Les résultats

Publications

- > Rapports de l'IG
- > Statistiques
- > Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur
- > Circulaires
- > Subventions
- > Infos collectivité
- > Sécurité intérieure
- > Cultes et laïcité
- > Rapports de l'IG
- > Programme
- > Transparence
- > Fonds européen sécurité intérieure
- > Associations et fondations
- > Rapports de l'IG

Mes démarches | Ma sécurité | Le ministère recrute

NOS SITES

DÉMARCHES | GENDARMERIE | IMMIGRATION | INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE (INPS) | INTÉRIEUR | INTERSTATS | POLICE | POLICE RECRUTEMENT | PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS | PRÉFECTURES | PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE | SÉCURITÉ ROUTIÈRE | VIDÉOPROTECTION

LES SITES PUBLICS

CNIL.FR | DATA.GOUV.FR | ELYSEE.FR | FRANCE.FR | GOUVERNEMENT.FR | LEGIFRANCE.GOUV.FR | SERVICE-PUBLIC.FR

Nous contacter | Nous suivre | Archives | Espace presse | Mentions légales | Politique de confidentialité

Tous droits réservés © www.interieur.gouv.fr

